

Les Ports de Loire-Atlantique

Port de Pornic

**Comité d'agrément pour l'accueil de bateaux de patrimoine
dans le Vieux Port de Pornic**

Compte-rendu du comité du 16 février 2016

Présents					
Entité	Personne			Entité	Personne
SAS LPLA	Alain THOMAS			Ville de Pornic	Virginie RINGEARD
SAS LPLA	Emmanuel JAHAN			Ville de Pornic	Jean MONTAVILLE
SAS LPLA	Max PALLADIN			AUPP	Jean-François LAMBERT
Coques en Bois	Jean-Claude LEBERRE				

Rappel du contexte

La SAS Les Ports de Loire-Atlantique gère le Vieux Port de Pornic depuis le 1^{er} janvier 2015. Le conseil portuaire du 2 février 2015 a entériné la décision d'accorder une réduction tarifaire de 50% pour les bateaux de patrimoine stationnant dans le Vieux Port de Pornic et de créer un comité ad hoc chargé d'instruire les demandes de stationnement de bateaux dans le Vieux Port. Les règles de fonctionnement de ce comité sont établies dans le document ci-joint.

Relevé de décisions

Cette première réunion du comité a permis d'acter les décisions suivantes :

Type de bateaux accueillis dans le Vieux Port

Au regard des caractéristiques très diverses des bateaux pouvant obtenir la classification BIP et afin de garantir une certaine unité patrimoniale et visuelle du Vieux Port, il a été décidé de donner une priorité d'accès aux emplacements du Vieux Port :

- Dans un premier temps, aux bateaux dit de travail
- Dans un second temps aux yachts classiques

Des exceptions pourront être accordées notamment en fonction du type de propriétaire (Association locale par exemple).

Mise en conformité des bateaux présents dans le port

L'article 5 du règlement du comité stipule que l'accueil de bateaux et l'attribution de conditions tarifaires préférentielles sont soumis à la production d'un dossier spécifique. Un courrier de demande de production de ce dossier sera donc adressé à tous les titulaires d'un emplacement dans le Vieux port ainsi qu'aux personnes inscrites sur liste d'attente. Ces dossiers seront analysés lors du prochain comité.

Afin d'assurer la qualité patrimoniale du port, une demande spécifique de réalisation et/ou de justification de travaux d'entretien va d'ores et déjà être faite pour deux navires, Minahouet et Far Away.

Nouvelles demandes

La SAS LPLA précise que peu de places se sont libérées pour l'année 2016. Il a été décidé à l'unanimité d'accorder des emplacements aux bateaux suivants :

- Emplacements annuels : Dorade / Amphitrite / Pilikant
- Emplacements saisonniers : Jolie Marion / Ulysse / Yoyo / Va Pas Trop Vite / Misaine

Le bateau Fleur de Sail, déjà présent sur Gourmalon, a fait une demande pour un emplacement sur le Vieux Port. A l'unanimité, cette demande a été refusé au regard du type de bateau qui ne présente visuellement pas de caractère patrimonial et ne correspond pas au type de bateau prioritaire, à savoir les bateaux dit de travail et les yachts classiques.

Prochaine réunion du comité

Il a été décidé que le prochain comité se réunirait au mois d'octobre 2016 de façon à annoncer les décisions du comité lors du conseil portuaire de fin d'année.